



Séance ordinaire du conseil
4 décembre 2017 à 19 h 00

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du conseil du 4 décembre 2017 à 19 h

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolutions et règlements non approuvés
4. Approbation des procès-verbaux des séances du 20 novembre 2017
5. Première période questions des citoyens
6. Dépôt de documents
7. Sujets devant faire l'objet d'une décision du conseil
8. Avis de motion, projets de règlements et règlements
9. Sujets d'agglomération
10. Affaires nouvelles
11. Deuxième période de questions des citoyens
12. Période d'intervention des membres du conseil
13. Levée de la séance

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Règles pour la période de questions

1. Être respectueux et poli
2. Être concis – 5 minutes par intervention
3. Être précis en évitant les digressions
4. Pas plus de 3 questions par intervention
5. Commentaires acceptés si reliés à la séance
6. Questions peuvent s'adresser à un(e) conseiller(ère)
7. Accepter que l'élu(e) ne puisse avoir toute l'information

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Liste des mouvements de personnel
Période se terminant le 4 décembre 2017 (3 mouvements)

Date	Mouvement	Nb	Fonction	Direction/Service	Groupe
2017-09-01	Saisonnier	1	Diverses fonctions	LCVC	Col blanc
2017-09-01	Saisonnier	1	Diverses fonctions	LCVC	Col blanc
2017-11-15	Temporaire	1	Diverses fonctions	Travaux publics	Col bleu

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus mise à jour conformément aux dispositions de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)

Les déclarations du maire et des conseillers peuvent être consultées en prenant rendez-vous avec la greffière. Ces déclarations ne contiennent aucun élément susceptible de mettre l'un ou l'autre des membres du conseil dans une situation de conflit d'intérêt en tant qu'élue municipale.

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Registre des déclarations - Don, marque d'hospitalité ou avantage reçu - Code d'éthique et de déontologie de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville (article 4.3.5)

Maire et conseillers	Description du don	Nom du donateur	Date et circonstance de la réception du don
Martin Murray	Lunettes de soleil – valeur estimée de 5 \$	Les Trois Accords	Spectacle du 18 mars 2017

6.1 DOSSIERS DU CONSEIL

6.1.1 Nominations des membres du conseil au sein des différents comités de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

• Comité consultatif d'urbanisme	Martin Guevremont Isabelle Bérubé
• Comité consultatif de développement économique	Caroline Cossette
• Comité consultatif en environnement	Isabelle Bérubé
• Comité de démolition	Martin Guevremont Isabelle Bérubé Marilou Alarie
• Comité consultatif d'éthique et de gouvernance	Vincent Fortier Louise Dion
• Comité consultatif des finances, du budget et de l'administration	Jacques Bédard Louise Dion
• Comité consultatif sur le milieu de vie	Caroline Cossette Vincent Fortier Joël Boucher
• Comité de retraite des employés de la Ville de Saint-Bruno	Marilou Alarie
• Comité de travail pour l'élaboration d'une politique de l'habitation	Martin Murray

6.1 DOSSIERS DU CONSEIL

6.1.2 Nomination de représentants au sein des différents comités et commissions de l'agglomération

• Comité de retraite des cols blancs de l'agglomération	Marilou Alarie
• Réseau de transport de Longueuil	Isabelle Bérubé
• Commission budget, finances et administration de l'agglomération	Martin Murray
• Commission environnement et aménagement de l'agglomération	Isabelle Bérubé
• Commission de la sécurité publique de l'agglomération	Vincent Fortier

6.1 DOSSIERS DU CONSEIL

6.1.3 Nomination de représentants au sein de divers organismes

Table d'harmonisation pour le parc national du Mont-Saint-Bruno de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)

Isabelle Bérubé

Table de concertation des Aînés du territoire du CLSC des Patriotes

Isabelle Bérubé

Carrefour action municipale et famille - Responsable des questions familiales

Joël Boucher

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun

6.3 COMMUNICATIONS

Aucun

6.4 RESSOURCES HUMAINES

6.4.1 Nomination d'une directrice du Loisir, de la culture et de la vie communautaire

- Nomination : Nancy Bolduc
- Date : À déterminer au plus tard le 5 mars 2018
- Raison : Départ à la retraite du titulaire du poste le 1^{er} mai 2018
- Choix : Plan de relève des employés cadres

6.5 FINANCES

6.5.1 Adjudication d'un contrat de gré à gré d'entretien des logiciels et progiciels (CESA) de la suite informatique de PG Solutions inc.

Ce contrat doit être renouvelé
annuellement

105 833 \$
taxes nettes

6.5 FINANCES

6.5.2 Approbation d'une nouvelle politique d'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications

- Usage autorisé
- Usage interdit
- Usage personnel
- Sanctions en cas de contravention à la politique
- Contrôle et vérification

6.5 FINANCES

6.5.3 Radiation des sommes dues par le matricule 1444-86-2893

- Montant : 1 891,79 \$
- Vente du terrain pour taxes : 2017
- Raison résiduel : Taxes antérieures à 2015 prescrites

6.6 LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



6.6.1 Aides financières et soutiens techniques – Décembre 2017

CORPORATION DE LA MAISON DES JEUNES DE SAINT-BRUNO INC.

10 452 \$

Aide de fonctionnement qui équivaut à 871 \$ par mois

7.6 LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



6.6.2 Autorisation d'un projet d'entente à intervenir avec la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) pour l'accessibilité des citoyens de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville au Parc national du Mont-Saint-Bruno

- Renouvellement de l'entente pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 aux mêmes conditions qu'en 2016 et qu'en 2017
- La Ville assume 50 % du coût d'une carte annuelle au parc du Mont-Saint-Bruno pour l'ensemble des résidents de 18 ans et plus de la municipalité (gratuit pour les 0-17 ans).
- Coût maximum pour la Ville : 89 258,77 \$ taxes nettes

Année	2014	2015	2016	2017 (11 m)
Cartes parc	1 603	2 355	3 164	3 001
Cartes réseau	N/D	N/D	1 119	1 120

6.6 LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



6.6.3 Conclusion d'un bail de location de la Maison Richelieu avec la Fondation Richelieu de St-Bruno inc.et

Durée : 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Contribution de la Ville : Électricité et chauffage
(environ 6 000 \$ par année)

Locataire : Fondation Richelieu de St-Bruno inc.

Coût du bail : 1 \$ annuellement

Obligation du locataire : Entretien des lieux et dépenses reliées à son opération et à son usage

Utilisation des lieux : Club de l'Âge d'Or et accessoirement autre organisme

6.7 DÉVELOPPEMENT URBAIN

6.7.1 Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil

- Élargir la liste des usages qui peuvent être autorisés sur le boulevard Clairevue, entre l'autoroute 30 et la rue Hocquart.
- En plus des usages industriels et de bureaux déjà autorisés dans le secteur, il est proposé d'ajouter les cliniques médicales, certains commerces liés à l'automobile, la location d'outils et quelques autres commerces ou services contraignants en raison des nuisances ou des risques qu'ils peuvent générer (bruit, camionnage, risque d'incendie, grandes surfaces d'entreposage intérieur, etc.).
- L'agglomération de Longueuil a accepté de nous accommoder en nous autorisant à procéder, dès maintenant, à une modification du règlement actuel relatif aux usages conditionnels afin de permettre ces usages sur le boul. Clairevue. Ce compromis fait en sorte que nous pourrions avoir une telle réglementation dès le mois de juin prochain.

6.8 GREFFE ET CONTENTIEUX

Aucun

6.9 TRAVAUX PUBLICS

6.9.1 Adjudication d'un contrat de service de transport en vrac par camion pour l'année 2018

- Entreprise retenue : Poste de camionnage en vrac région 06 inc.
- Montant du contrat : 45 000 \$
taxes nettes
- Condition : Taux horaires identiques et décrétés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

6.9 TRAVAUX PUBLICS

6.9.2 Adjudication d'un contrat de fourniture de produits de signalisation routière - APP-SP-17-33

- | | |
|---|--|
| • Plus bas soumissionnaire conforme lot A : | Martech Signalisation inc. |
| • Durée : | Un (1) an avec 4 années option renouvel. |
| • Montant : | 53 510 \$ taxes nettes total 5 ans |
| • Plus bas soumissionnaire conforme lot B : | 9030-5814 Québec inc. (Spectralite Signo Plus) |
| • Durée : | Un (1) an avec 4 années option renouvel. |
| • Montant : | 81 555 \$ taxes nettes total 5 ans |

6.9 TRAVAUX PUBLICS

6.9.3 Adjudication d'un contrat de fourniture de béton bitumineux pour l'année 2018 - APP-SP-17-43

- Plus bas soumissionnaire conforme :

Construction DJL inc.

- Durée :

Année 2018

- Montant :

89 050 \$ taxes nettes

6.9 TRAVAUX PUBLICS

6.9.4 Adjudication d'un contrat d'entretien préventif et correctif des groupes électrogènes - APP-SP-17-44

- | | |
|---------------------------------------|--|
| • Plus bas soumissionnaire conforme : | Le Groupe DR Électrique |
| • Durée : | Un (1) an avec 4 années option de renouvellement |
| • Montant : | 43 544 \$ taxes nettes |

6.9 TRAVAUX PUBLICS

6.9.5 Adjudication d'un contrat de travaux de pavage mécanisé, recouvrement et rapiéçage des rues pour l'année 2018 - APP-SP-17-42

- Plus bas soumissionnaire conforme :

Eurovia Quebec
Constructions inc.

- Durée :

Année 2018

- Montant :

293 922 \$ taxes nettes,

6.9 TRAVAUX PUBLICS

6.9.6 Modification aux régies de stationnement sur la rue et la place des Tilleuls

- Installer des panneaux d'interdiction de stationnement côté pair de la rue des Tilleuls, entre De Chambly et du Ruisseau, pendant la période du 1^{er} décembre au 1^{er} avril;
- Retirer panneaux de stationnement existant indiquant « *Interdit en tout temps* » sur cette même partie de rue;
- Installer des panneaux de signalisation permettant le stationnement en tout temps du côté impair de la rue des Tilleuls, entre les rues du Ruisseau et De Chambly;
- Retirer des panneaux de stationnement intitulés « Interdit sauf avec vignette » du côté impair de la rue des Tilleuls, entre la rue du Ruisseau et la place des Tilleuls;
- Installer des panneaux de signalisation indiquant la circulation à sens unique sur une partie de la rue des Tilleuls, du côté sud de la place des Tilleuls jusqu'à la rue De Chambly, et ce, en direction de la rue De Chambly;
- Installer des panneaux de signalisation permettant le stationnement en tout temps, côté nord de la place des Tilleuls, dans sa partie rectiligne, entre Tilleuls et début du rond-point;
- Installer des panneaux d'interdiction de stationnement en tout temps sur le côté sud-est et dans la boucle, côtés intérieur et extérieur de la place des Tilleuls.

6.10 GÉNIE

6.10.1 Adoption du budget 2018 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand

RÉPARTITION EXPLOITATION SELON DÉBIT ET CHARGES	2017	2018
• Budget total :	1 736 009 \$	1 773 657 \$
• Part de Saint-Basile	272 693 \$	283 396 \$
• Exploitation (27,47 % pour 2016 et 27,77 % pour 2018):	179 330 \$	189 507 \$
• Dette :	93 363 \$	93 889 \$
• Part de Saint-Bruno	559 068 \$	578 810 \$
• Exploitation (72,53 % pour 2017 et 72,23 % pour 2018):	473 520 \$	493 023 \$
• Dette :	85 548 \$	85 787 \$
• Gouvernement du Québec		
• Immobilisations :	904 248 \$	911 451 \$

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

7.1 Avis de motion d'un règlement imposant les taxes foncières, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2018

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

**7.2 Avis de motion d'un règlement modifiant le
Règlement 2014-18 sur la tarification afin d'y prévoir
et modifier certains tarifs**

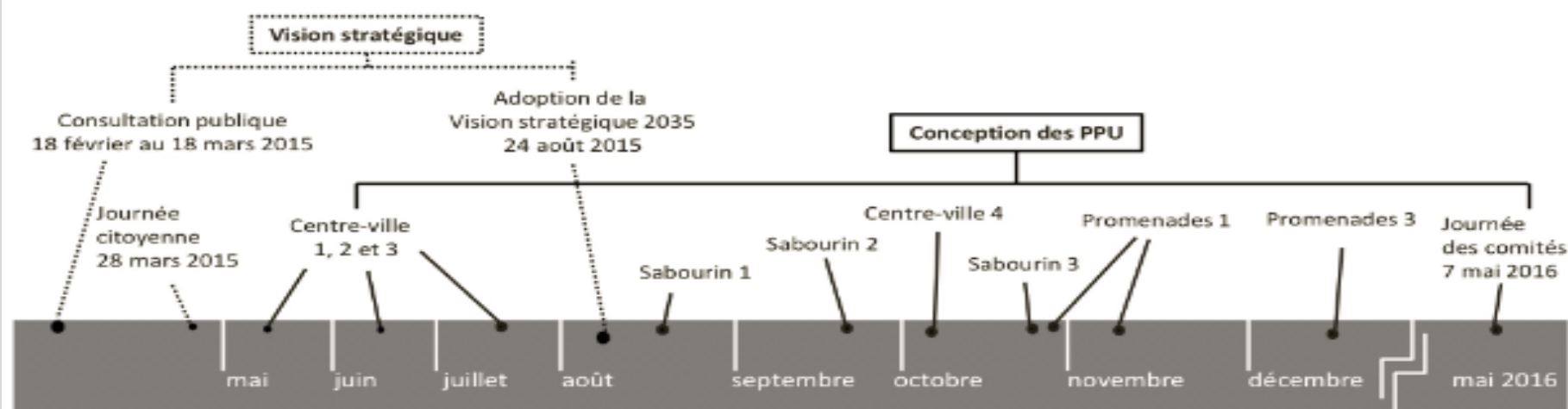
7.3 Adoption du *Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017 (révision quinquennale)*

- Plan d'urbanisme :
 - Document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique d'une municipalité tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire
- Plan particulier d'urbanisme :
 - Composante du plan d'urbanisme. Le plan d'urbanisme réfère à la planification de l'ensemble du territoire municipal tandis que le PPU permet d'apporter plus de précisions quant à la planification de certains secteurs qui suscitent une attention toute particulière de la part du conseil municipal. Il peut s'agir, par exemple, du développement d'un nouveau secteur résidentiel, industriel ou d'un centre-ville.

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

7.3 Adoption du *Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017 (révision quinquennale)* – **RAPPEL DE LA DÉMARCHE CONSULTATIVE**

PROCESSUS DE RÉFLEXION COLLECTIVE POUR LES PPU CENTRE-VILLE, PROMENADES ET SABOURIN



Composition des comités

Comité de travail PPU centre-ville

Maire
Élu(e)
Citoyen (2)
Représentant CCU
Représentant CCDE
Représentant comité mobilité
Commerçant du centre-ville
Chambre de commerce
Centre d'action bénévole
Direction du génie
Direction du développement urbain (2)
Vivre en Ville (2)

Comité de travail PPU Sabourin

Maire
Élu(e) (2)
Citoyen (2)
Représentant CCU
Représentant CCE
Action pour un environnement sain
Promoteur (2)
Direction des travaux publics
Direction du développement urbain (2)
Division de l'environnement
Vivre en Ville (2)

Comité de travail PPU Promenades

Maire
Élu(e) (2)
Citoyen (2)
Représentant CCU
Représentant CCE
Promoteur (2)
Cadillac Fairview (Promenades St-Bruno)
Direction des travaux publics
Direction du développement urbain (2)
Fahey et associés (2)

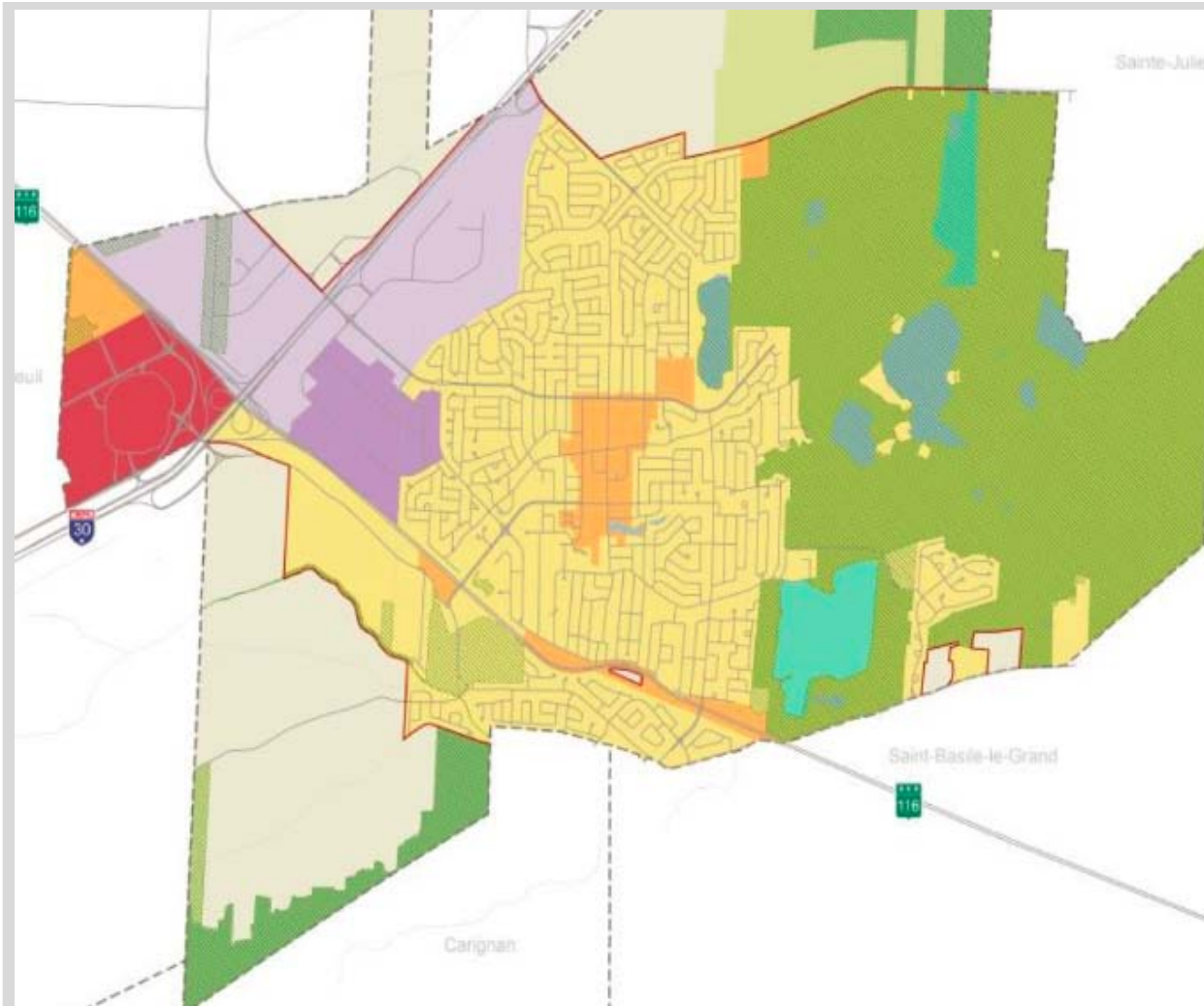
7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

7.3 Adoption du *Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017 (révision quinquennale)* – **RÉSULTATS DES CONSULTATIONS DEPUIS 2015**



7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS

7.3 Adoption du *Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017 (révision quinquennale)* – **CHANGEMENTS MAJEURS VERSUS PU 2009**



- Forêt des sacré-cœurs
- MBCC
- Boisé Taihlandier
- Boisé des Hirondelles
- Boisé Sabourin
- Zonage spa
- Pôles sportif, culturel et administratif
- Milieux d'intérêt patrimonial
- Ville nourricière
- Mobilité active
- Reloc. de la gare
- PPU Promenades
- PPU Écoparc
- PPU Sabourin
- PPU Centre-ville
- Densification des terrains à développer

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS



7.3 Adoption du *Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017 (révision quinquennale)* – **CHANGEMENTS MAJEURS VERSUS PU 2009**

Suite aux mémoires, commentaires et autres interventions :

- Ajout d'un portrait financier et de projections de revenus
- Précisions des intentions de protection des bâtiments patrimoniaux
- Ajout d'objectifs relatifs à l'accessibilité universelle
- Identification du projet de pare linéaire en bordure du ruisseau des Frères
- Identification du projet d'ajout d'une 3^{ième} voie sur A30 (attention particulière portée au transport en commun et au covoiturage)
- Permettre et encadrer la garde de poules urbaines

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS



7.3 Adoption du *Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017 (révision quinquennale)* – **CHANGEMENTS MAJEURS VERSUS PU 2009**

Suite aux mémoires, commentaires et autres interventions :

- Rétablissement de l'affectation communautaire sur le stationnement de l'église catholique et retrait du projet de marche public permanent a cet endroit (PPU centre-ville)
- Rétablissement d'une affectation permettant les activités communautaires au terrain de l'église United Church sur la rue Lakeview (PPU centre-ville)
- Limitation du nombre d'étages a 4 sur Mot Natrel (PPU centre-ville)
- Réduction de l'obligation de commerce au rez-de-chaussée en bordure de rue seulement (îlot Natrel, PPU centre-ville)
- Retrait du projet de passerelle au-dessus du lac du Village (PPU centre-ville)

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS



7.3 Adoption du *Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017 (révision quinquennale)* – **À QUOI S'ATTENDRE APRÈS L'ADOPTION?**

- Rappel : le PU2017 de St-Bruno est :
 - Une vision, un ensemble d'orientations à LONG TERME.
 - Un document détaillé, mais pas dogmatique, respectant les conclusions des consultations publiques
- Une table de travail pour le secteur Natrel
- Le début des plans pour le complexe sportif
- Des investissements privés
 - Un projet d'agriculture locale d'envergure (A30 / Montarville)
 - Plusieurs projets dans le centre-ville
 - Des projets résidentiels tel que le site « botanix »
 - Des projets Industriels
- Une politique de consultation publique pour assurer la participation citoyenne dans les grands projets
- Un conseil municipal qui veille à la réalisation de ce PU, en lien avec les nouvelles lois provinciales

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET RÈGLEMENTS



7.4 Adoption du *Règlement de zonage URB-Z2017* (révision quinquennale)

- Règlement de zonage :
 - Permet à la municipalité diviser son territoire en zones et ainsi d'en déterminer la vocation afin d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions. Le zonage est utilisé pour développer le territoire de façon ordonnée au moyen du contrôle de l'usage du sol

7.5 Adoption du *Règlement de lotissement URB-L2017 (révision quinquennale)*

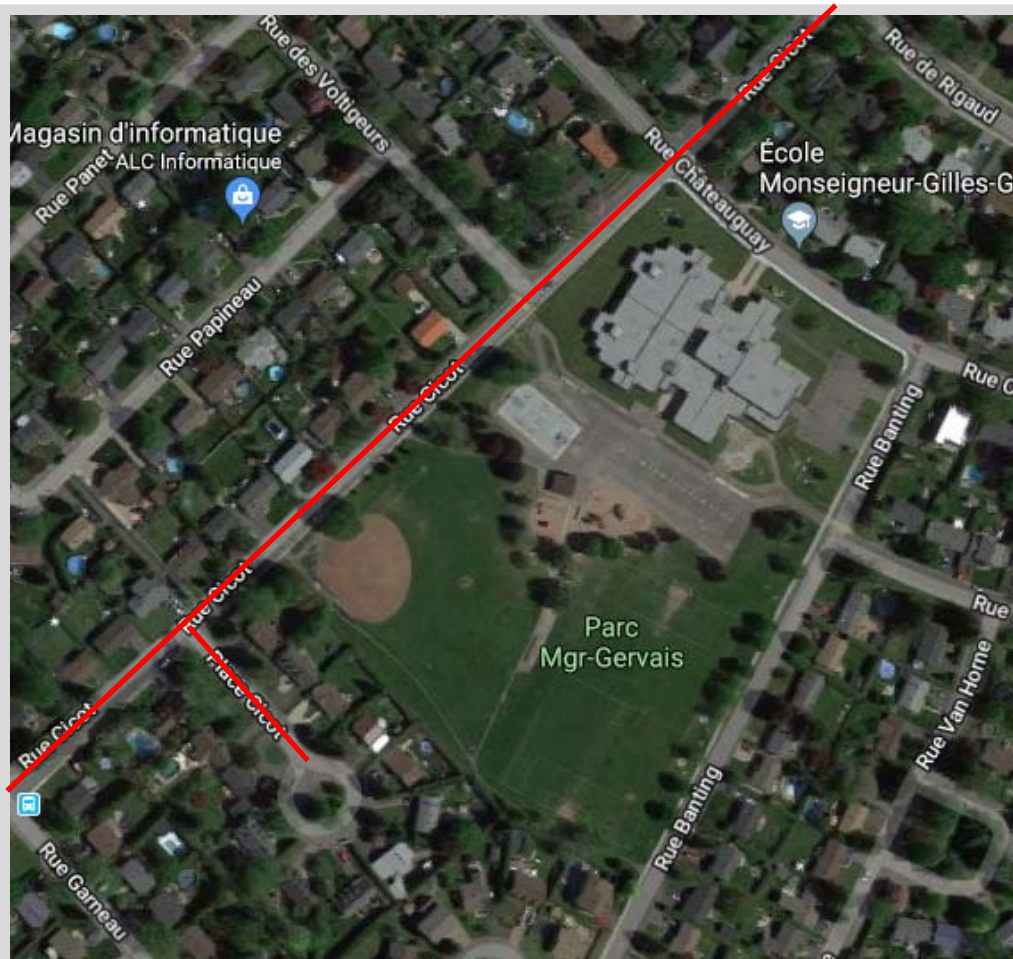
- Règlement de lotissement :
 - Normes et conditions à respecter lors du découpage et de l'identification des lot. Le lotissement est habituellement la première étape dans le processus de développement d'un territoire avant que celui-ci ne soit construit, utilisé ou même protégé. Cette étape est d'une importance capitale même si la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne reconnaît pas un droit à la construction sur la base d'un lotissement accordé.

7.6 Adoption du *Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme URB-ADM2017*

- Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme :
 - Permet aux municipalités d'établir les modalités administratives qui encadrent l'application des divers règlements d'urbanisme, l'émission des permis et certificats ainsi qu'autoriser la réalisation des projets visés par ces règlements.

6.10 GÉNIE

7.7 Adoption du *Règlement 2017-17 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue et de la place Cicot et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*



- Budget : 2 450 000 \$
- Longueur :
 - Rue Cicot : 460 mètres
 - Place Cicot : 165 mètres
- Coût par mètre : 3 920 \$

8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION

8.1 Rapport du maire concernant les décisions prises lors de la dernière séance d'agglomération le cas échéant

Rencontre des maires qui a permis d'obtenir des réponses sur les sujets suivants :

- Désignation au conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil
- Désignation du président et vice-président de la Commission du budget, des finances et de l'administration représentant les municipalités reconstituées
- Affectation des sommes rendues disponibles à la suite de la liquidation de la Conférence régionale des élus de l'agglomération de Longueuil
- Approbation de l'entente de délégation 2017 à intervenir entre la Ville et Développement économique de l'agglomération de Longueuil
- Approbation d'une entente transitoire 2017 à intervenir entre la Ville et Développement économique de l'agglomération de Longueuil

8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION

8.2 Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 7 décembre 2017

Sujet	Oui	Non	Commentaires
CA-171207-1.4 Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi			DÉPÔT
CA-171207-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 novembre 2017, à 16 h 03	X		
CA-171207-2.1 Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2018 (SD-2017-3674)		X	RAISON : SÉANCE À 16 H
CA-171207-2.2 Désignation des membres du conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal (SD-2017-3857)	X		
CA-171207-4.1 Autorisation de virements budgétaires apparaissant sur la liste du 24 octobre 2017 préparée par la Direction des finances (SD-2017-3887)	X		
CA-171207-4.2 Autorisation de virements budgétaires apparaissant sur la liste du 10 novembre 2017 préparée par la Direction des finances (SD-2017-3966)	X		
CA-171207-5.1 Approbation de la lettre d'entente 2017-03 à intervenir entre la Ville et l'Association des pompiers et pompières de l'agglomération de Longueuil dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (SD-2017-4144)	X		
CA-171207-6.1 Adjudication du contrat cadre APP-17-191 (2017-BAT-902) pour la fourniture de services professionnels en architecture pour des études préparatoires, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux de construction et de services spéciaux (SD-2017-3806)		X	2 111 564 \$ - PARC IMMOBILIER DE LONGUEUIL
CA-171207-6.2 Adjudication du contrat cadre APP-17-194 (2017-BAT-903) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation d'études préparatoires et de plans et devis, la surveillance de travaux de construction et de services spéciaux (SD-2017-3810)		X	1 839 535 \$ - PARC IMMOBILIER DE LONGUEUIL
CA-171207-6.3 Autorisation de la cession d'un camion d'incendie par la Fondation du musée des pompiers du Québec à la Ville de Longueuil (SD-2017-4001)	X		

8. SUJETS D'AGGLOMÉRATION

8.2 Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 7 décembre 2017

Sujet	Oui	Non	Commentaires
CA-171207-6.4 Octroi d'un contrat pour la fourniture de services de soutien technique et d'entretien du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) pour l'année 2018 (SD-2017-4020)	X		
CA-171207-6.5 Adjudication du contrat APP-17-224 pour la fourniture de services professionnels juridiques en matière de relations de travail (SD-2017-4072)		X	876 110 \$ - EMPLOYÉS VILLE ET AGGLO
CA-171207-6.6 Octroi d'un contrat pour la fourniture de services d'entretien et de soutien du système AccèsCité – Évaluation pour l'année 2018 (SD-2017-4075)		X	368 771 \$ - PART VILLE ET AGGLO
CA-171207-6.7 Adjudication de la partie du contrat APP-17-210 pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de temps et présence et d'horodateurs électroniques (option 2) relevant d'une compétence d'agglomération (SD-2017-4136)		X	58,7 % (72 258 \$ SUR 138 662 \$)M IMPUTÉ À L'AGGLO
CA-171207-8.1 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et l'Orchestre symphonique de Longueuil (SD-2017-3418)		X	142 000 \$ POUR 2018
CA-171207-8.2 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et la Société de transport de Longueuil concernant l'accessibilité au transport en commun durant les périodes hors pointes pour les usagers, résidents des villes participantes de l'agglomération, âgés de 65 ans et plus pour l'année 2018 (SD-2017-3773)			NE CONCERNE PAS SAINT-BRUNO
CA-171207-8.3 Dépôt des certificats de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur les règlements CA-2017-260, CA-2017-272, CA-2017-274 et CA-2017-275 (SD-2017-3913)			DÉPÔT
CA-171207-8.4 Approbation d'une entente de partenariat à intervenir entre la Ville et Les mères contre l'alcool au volant (MADD) concernant la mise en place d'un programme de collaboration citoyenne Campagne 911 sur le territoire de l'agglomération de Longueuil (SD-2017-4116)	X		

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Règles pour la période de questions

1. Être respectueux et poli
2. Être concis – 5 minutes par intervention
3. Être précis en évitant les digressions
4. Pas plus de 3 questions par intervention
5. Commentaires acceptés si reliés à la séance
6. Questions peuvent s'adresser à un(e) conseiller(ère)
7. Accepter que l'élu(e) ne puisse avoir toute l'information

10. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Règles de régie interne et de procédure des séances du conseil

ARTICLE 12 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 La période d'intervention des membres du conseil se limite à 30 minutes. Cette période ne peut être prolongée.

12.2 Cette période ne doit donner lieu à aucun débat.

12.3 Le membre du conseil voulant intervenir lors de cette période doit utiliser un langage convenable et respectueux.

12.4 Le maire peut refuser une intervention, interrompre ou retirer le droit de parole à un membre qui contrevient au présent règlement ou qui formule des interventions :

12.4.1 qui peut susciter un débat;

12.4.2 qui est fondée sur une hypothèse;

12.4.3 qui comporte des allusions personnelles, des insinuations malveillantes;

12.4.4 qui est frivole et vexatoire.

12.5 Le membre du conseil qui intervient pendant cette période dispose de trois (3) minutes. Le maire met fin à l'intervention lorsque le membre a disposé de son temps alloué.

10. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Merci!